



HAL
open science

Méthode régressive et dédicaces épiscopales dans la reconstruction des limites de cités : l'exemple de la cité d'Auch

Fabien Colleoni

► **To cite this version:**

Fabien Colleoni. Méthode régressive et dédicaces épiscopales dans la reconstruction des limites de cités : l'exemple de la cité d'Auch. Ausonius Éditions, Fédération Aquitania. Boube E., Bouet A., Colleoni F. (dir.), De Rome à Lugdunum des Convènes, Hommages à Robert Sablayrolles, pp.339-346, 2014. hal-03883517

HAL Id: hal-03883517

<https://hal.science/hal-03883517v1>

Submitted on 3 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Méthode régressive et dédicaces épiscopales dans la reconstruction des limites de cités : l'exemple de la cité d'Auch

Fabien Colleoni

*À mon maître et ami Robert,
avec mon admiration, elle sans limites*

Depuis Camille Jullian, la méthode régressive a été largement mise à contribution pour restituer les limites administratives antiques, en créditant le postulat selon lequel les contours des diocèses auraient repris ceux des cités du Bas-Empire¹. La documentation archéologique sur le thème de la frontière est venue, en dépit de son indigence, invalider la démarche régressive en tant que méthode sûre. Nombre de publications sur les cités de Gaule romaine ont révélé, documents antiques à l'appui, les points de discordance entre limites antiques et diocésaines², en particulier celle de Robert Sablayrolles dans sa contribution aux nouvelles recherches sur Toulouse antique et sa région³. Pour l'essentiel, ce sont les bornes et la localisation des agglomérations secondaires frontalières, les *Fines*, qui ont permis de mettre à mal l'idée d'entités administratives figées de l'Antiquité au Moyen Âge. Cette condamnation de la précision supposée de la méthode régressive s'est accompagnée d'une réflexion renouvelée sur la notion de limite, dont la représentation chez les Anciens a pu varier dans le temps en fonction d'impératifs de nature administrative, logistique, économique, eux-mêmes évolutifs⁴. Si la mouvance des territoires de cités au cours de l'Antiquité n'est pas concrètement illustrée dans le cas de la cité d'Auch, en l'absence de documents littéraires ou épigraphiques évoquant des remodelages territoriaux⁵, des variations de l'emprise territoriale de la cité au cours de l'Antiquité ne sont pas à exclure. Les contours de la cité augustéenne, assurément tracés au terme des *census* entrepris par Auguste et Agrippa vers 27 a.C. et non achevés en 15 p.C., étaient-ils toujours ceux de la cité de Novempopulanie ? S'il n'est pas possible de répondre à cette question, on ne saurait se satisfaire du postulat d'un immobilisme administratif de l'époque augustéenne à celle de Dioclétien. Pas plus qu'on ne saurait admettre une permanence des limites de l'époque de Dioclétien jusqu'à celles du diocèse d'Auch que nous restituons les pouillés de la fin du XIV^e et du XV^e s. Dès lors, une tentative de cartographie moderne des limites de la cité d'Auch ne peut être considérée que comme une approximation, acceptable tout au moins pour le Bas-Empire.

En l'absence de repères archéologiques indiscutables, le recours à la documentation médiévale apparaît donc comme un pis-aller, terme largement usité, ou comme un aveu d'impuissance pour ceux qui s'essaient à reconstruire les limites des cités antiques au moyen de la méthode régressive. L'histoire du diocèse d'Auch n'a pas fait l'objet d'études spécifiques. La documentation publiée se limite aux pouillés et à une carte du diocèse dressée par Bourgeois de La Rosière au XVIII^e s.⁶. En ce qui concerne les limites de la cité antique, les auteurs de l'introduction à la *Carte archéologique du Gers* leur consacrent un chapitre⁷, largement tributaire de la carte du diocèse d'Auch précitée. La ligne de démarcation avec les cités limitrophes

1. Jullian 1926, 302.

2. Par exemple, on pourra consulter les travaux réalisés sur les limites des cités d'Aix (Gascoü 1987, 37-51) et de Fréjus (Bertoncello & Codou 2003, 167-180).

3. Sablayrolles 2002, 307-326.

4. Sablayrolles 2002, 307-308.

5. Comme la disparition de la cité de Carcassonne entre celles de Toulouse et de Narbonne ou la création de cités au Bas-Empire, qui modifient les découpages administratifs augustéens.

6. Les pouillés de l'ancien diocèse d'Auch sont publiés dans Bourgeat et Pandellé 1963, 70-101, 251-295, 365-407 et 536-576 ; voir également Breuils 1900. On trouvera en annexe de cette publication la carte établie en 1874 par Bourgeois de la Rosière.

7. Lapart & Petit 1993, 33-35.

de Toulouse et Lectoure a fait l'objet de tentatives de restitution également calquées sur la géographie diocésaine⁸. Au sud, on peut s'appuyer sur une monographie de la cité des Convènes⁹. Depuis la parution de ces travaux, qui donnent des bases solides au traitement du problème territorial, la documentation ne s'est pas étoffée par la découverte de jalons antiques. Aussi, la description des limites de la cité d'Auch, au moins de celles qui la séparent des territoires des cités augustéennes de Lectoure, Toulouse, Saint-Bertrand-de-Comminges et Dax ne peut être qu'une répétition conforme à l'approche régressive. Mais la principale difficulté de l'étude réside dans la délimitation des cités d'Auch et d'Éauze, en raison de la disparition précoce du diocèse d'Éauze, vraisemblablement au VIII^e s., et de son rattachement, total ou partiel, à celui d'Auch¹⁰. L'analyse du problème, forcément cantonnée au domaine de la conjecture, prend appui sur les travaux antérieurs et sur l'examen de données occultées par l'historiographie traditionnelle : les dédicaces épiscopales qui ouvrent d'intéressantes perspectives méthodologiques sur l'étude des limites des territoires des cités gallo-romaines et de celles des diocèses.

La disparition de l'évêché d'Éauze entre la fin du VII^e s. et le début du IX^e s.¹¹ pose avec acuité le problème de la frontière entre les cités d'Auch et d'Éauze. Le diocèse élusate a été essentiellement démembré au profit de celui d'Auch comme en témoigne la situation d'Éauze à l'intérieur de ses limites du XV^e s.¹². Il s'est donc agi pour les chercheurs locaux de tenter de séparer les cités d'Auch et d'Éauze sans pouvoir recourir à la méthode régressive de la géographie diocésaine. Deux hypothèses ont alors été avancées pour fixer une frontière approximative, la première prenant appui sur une argumentation archéologique, la seconde sur les données de l'évangélisation des campagnes. De plus, quelques informations issues de textes médiévaux ont été exploitées dans le traitement du problème de la délimitation des deux cités.

Pour tracer la limite occidentale du territoire ausque, J. Lapart a proposé de s'appuyer sur l'alignement nord-sud des piles funéraires qui s'élèvent encore dans les bassins versants de la Baïse, l'Auloue et la Loustère¹³, en leur assignant la fonction de "bornes-frontières"¹⁴. Selon l'auteur, la vocation frontalière des piles est suggérée dans les textes des arpenteurs romains¹⁵. Bâties en maçonnerie pleine, revêtues de petit appareil et élevées à une dizaine de mètres, les piles correspondent en réalité à des tombeaux monumentaux comme en témoignent les fouilles menées sur trois d'entre elles¹⁶. Dans leur partie haute était ménagée une niche en cul-de-four destinée à recevoir la représentation sculptée du défunt, riche propriétaire foncier. Cette identification a été confirmée par les prospections systématiques menées autour de ces édifices funéraires par C. Petit-Aupert et P. Sillières¹⁷, qui ont permis de les mettre en relation avec d'importantes *villae*, les deux structures n'étant guère éloignées et entretenant un rapport de visibilité¹⁸. Les piles sont donc des tombeaux domaniaux entourés d'enclos en dur révélés par les fouilles et destinés à accueillir les morts du domaine. Par conséquent, les piles funéraires

8. Sur la limite de Toulouse, qui confronte à celle d'Auch, voir Labrousse 1968, 329, et sur celle qui sépare Auch et Lectoure, voir Petit 1997 et en dernier lieu Fabre & Sillières 2000, 40-41.

9. Sur les limites de la cité de Saint-Bertrand-de-Comminges, voir Lizop 1931, XXXIII-XXXIX. L'auteur considère que les limites diocésaines suffisent pour tracer la séparation entre les cités d'Auch et de Saint-Bertrand-de-Comminges dans l'Antiquité tardive, mais il considère que le territoire des Convènes du Haut-Empire englobait une partie de celui des *Bigerrii*, peuple qui accède au statut de cité à une époque qui reste sujette à débat (résumé de la discussion et éléments d'argumentation dans Sablayrolles 2006, 63-66).

10. Pour certains commentateurs de la question du diocèse d'Éauze, ce dernier fut rattaché en totalité à celui d'Auch ; pour d'autres, la question se pose de savoir si sa partie nord-orientale a fait l'objet d'un partage entre diocèses primitifs d'Agen et de Lectoure.

11. La présence de l'évêque d'Éauze, Scupilio, au concile de Saint-Pierre-de-Granon en 673/675 détermine le *terminus post quem* de la disparition du siège épiscopal d'Éauze (M.G.H. Concilia Aevi Merovingici, Hanovre 1893, Concilium Burdegalense ou encore Concilia Galliae éd. De Clercq, *Corpus Christianorum*, 1963, 311), alors que l'absence d'évêque élusate dans la liste des évêques de Novempopulanie de l'année 840 de la charte du cartulaire de Bigorre permet d'en fixer le *terminus ante quem*. Le ralliement des Élusates aux Vascons dès le début du VII^e s. et les troubles politiques et militaires qui agitent la Novempopulanie au VIII^e s. ont naturellement joué dans la destitution de l'évêché élusate (Lapart 1985, 12). On sait également qu'Airardus, dignitaire du siège épiscopal d'Auch, est désigné comme archevêque dans une lettre du pape Jean VIII datée du 13 juin 879 (lettre de Jean VIII, Patrologie latine, t. 26 c. 844.845.).

12. La question se pose de savoir si le diocèse d'Éauze a été morcelé pour agrandir les diocèses limitrophes ou rattaché en totalité au siège épiscopal d'Auch.

13. On peut encore observer les piles d'Artigue-Betbèze, à Mirande, et de La Turraque, à Biran, dans le fond de vallée de la Baïse, celles de Peyrelongue, à Ordan-Larroque dans la vallée de l'Auloue, et celle de Coustau, à Saint-Lary dans la vallée de La Loustère.

14. Lapart 1985, 15-17.

15. J. Lapart fait référence à l'article ancien de V. Mortet sur les piles gallo-romaines et les textes antiques de bornage et d'arpentage (Mortet 1898), en rapportant que la hauteur des piles répondait à la nécessité de pouvoir les observer de loin. Rien dans cette observation, au demeurant fort pertinente, ne permet d'en déduire le rôle frontalière des piles. J. Lapart étaye sa proposition en citant l'article de G. Barruol qui n'exclut pas une vocation frontalière du monument funéraire de Villelongue d'Aude (Barruol 1963).

16. Les piles jumelées de Betbèze, à Mirande, ont été dégagées par G. Fouet (Lassure 1981) et celle de Cassan, à Ordan-Larroque, repérée en photographie aérienne par C. Petit-Aupert et P. Sillières et fouillée par G. Soukiassian au début des années 90, n'a jamais été publiée.

17. Voir rapports inédits déposés au Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées et Sillières & Soukiassian 1993.

18. Ce rapport de visibilité, et non une fonction frontalière comme le suggère J. Lapart, suffit à expliquer la hauteur des piles.

ne présentent aucun rapport avec la délimitation d'un territoire de cité, pas plus d'ailleurs qu'avec celle des domaines car elles sont trop proches des *villae* pour avoir servi de marqueurs spatiaux aux *fundi*.

La deuxième hypothèse, énoncée en premier lieu par l'abbé Loubès¹⁹, se fonde sur la diffusion du culte de saint Luperc, martyr élusate, dont la célébration est attestée par un ex-voto découvert dans un faubourg d'*Elusa* et daté du v^e s. (*CIL*, XIII, 563). L'inventaire (voir tableau ci-dessous²⁰) et la cartographie des églises dédiées à saint Luperc (carte 1), réalisés par G. Loubès, permettent d'aboutir aux conclusions suivantes : comme certaines églises vouées au martyr élusate occupent des sites gallo-romains²¹, on peut penser qu'elles correspondent à des créations chrétiennes précoces, "contemporaines du premier culte de saint Luperc" ; et comme les dédicaces à saint Luperc se répartissent dans la cité, les plus méridionales étant celles de Riscle et Lannepax, les plus orientales celles de Saint-Puy²² et Castelnau-sur-l'Auvignon, on peut conclure avec l'abbé que les limites dessinées par la diffusion du culte de saint Luperc "devraient correspondre à peu près à celles de l'ancien diocèse d'Éauze"²³.

Églises et prieurés dédiés à saint Luperc :

COMMUNE	TOPONYME	LIEU DE CULTE	SOURCE	CHRONOLOGIE DE LA SOURCE
Éauze		Monastère	Cartulaire de Cluny (4, n°3630)	982 (1088)
Arblade-le-Haut	Loissan	Église	Cartulaire de Saint-Mont (1, p. 75)	1082
Castelnau-sur-l'Auvignon	Aurens	Église	Pouillé (Archives départementales du Gers, G59, fol. 47)	XVII ^e s.
Condom	Goalard	Église	Loubès 1991, 134	
Éauze	La Tastote, près Flouriet	Église	Pouillé (I, 335)	XV ^e s.
Fourcès	Sauboa	Église	Pouillé (Archives départementales du Gers, E.suppl. 3781)	XVIII ^e s.
Herré		Église	Loubès 1991, 134	
Labarrère		Église	Pouillé (I, 324)	XV ^e s.
Lannepax	Brouilh	Église	Pouillé (I, 323)	XV ^e s.
Larroque-sur-l'Osse	Mosenx	Église	Loubès 1991, 134	
Lauraët		Église	Pouillé (I, 335)	XV ^e s.
Manciet	Malaurey	Église	Loubès 1991, 134	
Montréal-du-Gers	Tarsac	Église	Coutume d'Agenais (2, p. 140)	1255
Montréal-du-Gers	Balarin	Église	Pouillé (Archives départementales du Gers, E. suppl. 226)	XVIII ^e s.
Montréal-du-Gers	La Taste	Église	Loubès 1991, 134	
Rimbez		Église	Loubès 1991, 134	
Riscle	Malambits	Église	Cartulaire de Saint-Mont (30, p. 37)	XI ^e s.
Roques		Église	Pouillé (I, 284)	1383
Saint-Loubert		Église	Pouillé (I, 282)	XIV ^e s.
Valence-sur-Baïse	Theux	Église	Pouillé (I, 284)	XIV ^e s.
Saint-Puy		Lieu-dit	Loubès 1991, 134	
Escalans		Prieuré	Loubès 1991, 134	
Gabarret		Prieuré	Loubès 1991, 134	

19. L'abbé détaille son argumentation dans un ouvrage collectif sur l'histoire d'Éauze (Loubès 1991, 134).

20. À la contribution de G. Loubès (1991, 134), nous avons ajouté la nature et la chronologie des sources. Cet examen des sources a permis d'étoffer le nombre d'églises dédiées à saint Luperc.

21. G. Loubès mentionne les sites d'Ayzieu, Malaurey, Loissan et Balarin (1991, 134). Il y a fort à parier que des prospections ponctuelles menées sur d'autres églises dédiées à saint Luperc attesteraient la présence sous-jacente de niveaux gallo-romains. Il demeure également probable que d'autres chapelles ont été édifiées au cours de la deuxième période de culte, c'est-à-dire aux XI^e et XII^e s. (Loubès 1991, 134).

22. À la limite nord de cette commune se trouve le toponyme Trois Évêques qui appartient à la catégorie des *trifinia* évocateurs de limites frontalières, en l'occurrence ici le point de convergence de trois diocèses.

23. Loubès 1991, 134.

Églises et prieurés dédiés à saint Orens :

COMMUNE	TOPONYME	LIEU DE CULTE	SOURCE	CHRONOLOGIE DE LA SOURCE
Ariès-Espenan	Devèze	Église	Moulis 1992	
Bajonnette		Église	Pouillé	XIV ^e s.
Beaumarchès		Église	Cartulaire de La Case-Dieu	XII ^e s.
Berrac	Rastenac	Église	Pouillé (I, 369)	XIV ^e s.
Cadeilhan		Église	Cartulaire de Gimont (4, ch. 8, p. 287)	1180
Caillavet	Laas	Église	Pouillé	XV ^e s.
Castelnau d'Arbieu	Aurenque	Église	Pouillé (I, 367)	1381
Castelnau-d'Auzan	Izaute	Église	Pouillé	
Castéra-Préneron	Camarade		Lapart 1985	
Castillon-Debats	Le Boutet	Église	Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch	
Cazaux-d'Anglès			IGN	
Esclassan		Église	Pouillé (I, 269)	1265
Labarrère	Torrebren	Église	Pouillé (I, 324)	XV ^e s.
Lagardère		Église	Pouillé (I, 281)	1265
Lupiac	Lahitte	Église	Pouillé (I, 321)	1405
Miradoux	Putzet		Bénac, p. 261	
Monlezun-d'Armagnac		Église	Pouillé (I, 292)	1383
Montagaillard	Garaut	Église	Cartulaire blanc de Sainte-Marie d'Auch (ch. LXVIII, p. 294)	1262
Montréal	Deguin		Table de concordance	
Mourède		Église	Pouillé (I, 291)	1383
Pauilhac		Église	Cartulaire de Gimont (4, ch. 8)	1159
Projan	Bilhères		Lapart 1985	
Saint-Orens			IGN	
Saint-Orens-Pouy-Petit	Ordac	Église	Pouillé (I, 286)	1383
Samaran		Église	Livre terrier (Archives départementales du Gers, E. suppl. 721)	1666
Sauvimont				
Segos		Église	Pouillé (I, 333)	1383
Tarsac		Église	Cartulaire de St Mont (II, 643)	1095
Vic-Fezensac	Clauseds	Église	Cartulaire noir de Sainte-Marie d'Auch (ch. CXLI, p. 177)	1120

Les églises dédiées à saint Orens dont la localisation est sûre et qui ont fait l'objet de prospections recouvrent des sites gallo-romains. Le culte de saint Orens est attesté sur le site de l'agglomération routière méridionale de la cité d'Auch : le *Belsino* de l'*Itinéraire Antonin*, localisé au site des Tuileries, à Samaran. Deux *villae* toujours en fonction dans l'Antiquité tardive ont précédé l'édification des églises de Saint-Orens-de-Laas, à Caillavet, et de Saint-Orens-d'Ordac, à Saint-Puy. Enfin, R. Moulis mentionne des vestiges gallo-romains à l'emplacement de l'église Saint-Orens-de-Devèze, à Ariès-Espenan²⁵. Des études archéologiques menées sur les églises vouées au culte de saint Orens toujours en élévation et sur celles dont la localisation est probable seraient sûrement de nature à accroître le nombre de sites gallo-romains devenus des édifices de culte dédiés à l'auteur du *Commonitorium*. Ces exemples archéologiques, corroborés par les conclusions des travaux

25. Moulis 1992.

des historiens sur l'évangélisation des campagnes gasconnes²⁶, suggèrent donc la précocité de la diffusion du culte de saint Orens, au même titre que celle du culte de saint Luperc.

Sur la distribution des églises consacrées à saint Orens (fig. 1), plusieurs remarques s'imposent. On constate en premier lieu que plus de la moitié avoisinent les limites du diocèse du ^{xiv}^e s. : sur 30 églises recensées, 16 ne sont guère éloignées du tracé diocésain. Pour expliquer la présence d'églises hors du diocèse, comme celle de Miradoux, située au nord de Lectoure, il suffit de rappeler que la dévotion pour certains saints dépasse le cadre de leur évêché et que les églises épiscopales pouvaient détenir des biens hors de leur diocèse. Enfin, l'hagiographie permet d'élucider la présence du culte de saint Orens dans le Lavédan, où débuta la carrière érémitique d'*Orientius*. On note, en second lieu, le voisinage de dédicaces épiscopales propres à chaque cité. Dans la zone susceptible de délimiter les évêchés d'Auch et d'Éauze, il convient de relever la juxtaposition de dédicaces à saint Orens et saint Luperc. Sur les communes limitrophes de Lannepax et Mourède, de part et d'autre de l'Auzouze, existaient l'église Saint-Luperc-du-Brouilh sur la première et une église Saint-Orens sur la seconde. Quelques kilomètres plus au nord, c'est le ruisseau du Gressillon qui sépare les églises de Saint-Loubert, à Roques, et Saint-Orens, à Lagardère. Sur la commune de Saint-Puy, les deux cultes sont attestés. Et à Cadeillan, l'église Saint-Orens est proche d'une chapelle sous l'invocation de saint Saturnin, ces deux édifices étant disposés à proximité de la limite diocésaine entre les juridictions épiscopales d'Auch et de Toulouse. Dernière remarque : parmi la trentaine de dédicaces à saint Orens répertoriées, on constate, après dépouillement des cartulaires d'Auch, qu'aucune n'est voisine du chef-lieu.

La prédominance des églises consacrées à saint Orens aux confins du diocèse auscitain et les lignes parallèles qu'elles forment avec celles qui ont été consacrées à saint Luperc dans la zone frontalière possible des diocèses d'Auch et d'Éauze invitent à supposer qu'on a eu recours à l'édification d'églises dédiées au saint patron de la cité comme élément de bornage territorial des diocèses primitifs. Hypothèse au demeurant émise pour quelques diocèses de Provence : F. Bertoncello et Y. Coudou soulignent la situation frontalière des églises dédiées au saint patron des cités d'Apt, de Cavaillon, d'Aix et de Fréjus²⁷. On sait par ailleurs que les sanctuaires édifiés aux frontières du diocèse assuraient l'évangélisation des marges diocésaines, mission chère à l'autorité épiscopale. Ajoutons enfin que la pertinence de l'idée qui veut que la dédicace à saint Orens ait été utilisée en tant que marqueur frontalier du diocèse d'Auch est renforcée à Lupiac, où à l'hagionyme s'ajoute le toponyme frontalier Lahitte. L'église Saint-Orens-de-Lahitte pouvait confiner avec les cités d'Auch et d'Éauze. Il reste cependant à tenter d'expliquer la présence d'églises dédiées à saint Orens à l'ouest d'Éauze, toutes proches de la limite diocésaine du ^{xiv}^e s., à partir du raisonnement suivant : ces édifices de culte des confins occidentaux du diocèse ne sont pas forcément à mettre en relation avec les limites du diocèse primitif d'Auch car, au moment où le diocèse d'Éauze est démembré, principalement au profit territorial de l'épiscopat d'Auch, la nouvelle limite occidentale du diocèse d'Auch a pu susciter un nouveau marquage, jalonné de dédicaces à saint Orens. Dans cette hypothèse, on s'expliquerait mieux la position occidentale de sept églises consacrées au saint patron d'Auch²⁸. Il faut noter par ailleurs qu'elles sont proches de sanctuaires dédiés à saint Luperc. Cette proximité concerne les églises de Tarsac et Riscle, celles de Lias-d'Armagnac et Ayzieu ; les deux dédicaces sont présentes dans la commune de Labarrère. Les limites occidentales du diocèse d'Auch au ^{xiv}^e s. devaient donc être celles du diocèse élusate disparu, ce qui porte à croire qu'à l'exception du Condomois le diocèse d'Éauze a été entièrement agrégé à celui d'Auch. L'absence de dédicaces à l'un ou l'autre saint autour d'Aire-sur-l'Adour laisse penser que cette *civitas*, attestée seulement dans l'Antiquité tardive, disposait d'un territoire qui s'étendait légèrement à l'est du chef-lieu.

Valider le recours aux dédicaces épiscopales dans la restitution des limites diocésaines précoces, de façon à approcher avec plus de vraisemblance au moins celles du Bas-Empire, suppose en premier lieu de dater ces églises. Si l'argumentation qui aboutit à voir dans l'implantation d'églises consacrées au saint patron de la cité un moyen de délimiter l'espace diocésain est des plus séduisante, elle demeure une simple piste de réflexion pour les médiévistes. Mais dans l'attente de savoir si la suggestion est bien fondée, et faute de mieux, on peut prendre appui sur la répartition des églises dédiées à Orens et

26. Voir notamment Enfon-Duffard 1998.

27. Bertoncello & Coudou 2003, 177.

28. Il s'agit des églises de Tarsac, Projan, Segos, Monlezun, Castelanu-d'Auzan et Montréal.

Luperc pour restituer la limite entre les cités d'Auch et d'Éauze. Il convient dès lors de partir du toponyme Trois Évêques, à Roquepine, qui marque le point de jonction des diocèses d'Auch, de Lectoure et vraisemblablement d'Éauze²⁹ si l'on en juge par la présence des églises Saint-Luperc à Castelnau-sur-l'Auvignon et Saint-Puy, cette dernière étant, qui plus est, au voisinage du carrefour diocésain marqué par le *trifinium* Trois Évêques³⁰. De celui-ci, la frontière s'orientait vers le sud en coupant probablement Saint-Puy et Valence-sur-Baïse puisque les deux dédicaces sont connues dans ces communes. Laissant Lagardère à la cité d'Auch et Roques à celle d'Éauze, elle devait se diriger ensuite vers l'Auzoue qui sépare les églises de Saint-Luperc-du-Brouilh, à Lannepax, de celle de Mourède qui était consacrée au saint auscitain. Elle continuait peut-être à suivre le cours de l'Auzoue, englobant Vic-Fezensac, Castillon-Débats et Castéra-Préneron, communes vouant un culte à saint Orens, puis rebroussait chemin vers l'est jusqu'à atteindre l'Osse, sur la rive gauche de laquelle se dresse l'église Saint-Orens-de-Laas, à Caillavet. De là, elle reprenait sa route vers l'ouest, avec les chapelles Saint-Orens de Cazaux-d'Anglès et Lupiac en terre auscitaine, pour gagner l'Arros près duquel existait un culte au saint auscitain à Beaumarchès. De Lupiac à l'Arros, qui sert d'appui à la limite diocésaine, les données font défaut pour élire un tracé avec vraisemblance.

Deux sources ont également été citées pour fixer la limite des cités d'Auch et d'Éauze, mais elles sont sujettes à caution, la première ayant disparu, les informations de la seconde étant sûrement erronées. Dans une plaquette consacrée au diocèse d'Éauze, l'abbé Médan évoque un texte de 1144 situant le Brouilh, siège d'un monastère, *in pago elesano*³¹. Cette référence, inconnue des historiens, pose le problème de l'authenticité de la mention, de la nature du document et du vocabulaire utilisé. S'agit-il d'une mention apocryphe ? La qualité de théologien de l'abbé Médan plaide en faveur de l'authenticité de la référence. Quant à la nature de la source, on songe à un acte de cartulaire, peut-être celui du monastère du Brouilh. Quand bien même la source serait authentique et issue d'un cartulaire, la référence au *pagus* élustate ne laisse pas de questionner, le *pagus* faisant référence au territoire de la cité, principalement à l'époque carolingienne et, de façon exceptionnelle, aux XI^e et XII^e s.³². Dans l'attente de l'attestation de cette source, mieux vaut l'écarter dans la tentative de restitution de la frontière. On ne peut espérer davantage de l'information donnée par la charte 134 du cartulaire noir de Sainte-Marie-d'Auch, qui fait de Clovis le donateur de Vic-Fezensac à l'évêché d'Auch, à l'occasion de son passage dans la cité après la bataille de Vouillé. La validité de cette indication suppose de situer Vic-Fezensac dans la *civitas* élustate. Mais la chronologie basse de la source, le XII^e s., et la référence à l'acte de Clovis, probable usurpation littéraire, font tenir ce texte en suspicion.

Bien des conjectures ont alimenté l'analyse des limites de la cité d'Auch. Comment peut-il en être autrement, notamment dans le cas de la limite entre Élusates et Ausques ? À l'heure du bilan, il ne saurait être question d'invalider les données de la géographie diocésaine en l'absence de données antiques indiscutables. Pour fixer la ligne de démarcation entre Élusates et Ausques, il paraît tout indiqué de s'appuyer sur la distribution des nombreuses dédicaces aux saints patrons de l'une et l'autre cité. Cette étude demande à être testée sur d'autres cités. Elle exige d'établir la liste des dédicaces au martyr ou saint patron de la cité et de ses voisines tout en s'efforçant de localiser et dater l'origine des églises qu'elles désignent. Elle nécessite enfin les compétences des historiens et archéologues des époques médiévale et moderne, et il serait souhaitable d'envisager cette recherche dans une approche globalisante de la notion de limite au cours des âges, notamment dans ses matérialités, ses fluctuations et ses représentations.

29. Le problème étant de savoir à qui appartenait le territoire du diocèse de Condom avant la création de celui-ci en 1318.

30. Sur l'intérêt, maintes fois démontré, des *trifinia* dans la recherche des limites de cités, lire Dupré 1981, 206. R. Sablayrolles les évoque également dans son étude des limites de la cité tolosate (Sablayrolles 2002, 317).

31. Médan 1932, 8.

32. Sur l'usage et la chronologie du terme *pagus* dans le Sud-Est médiéval, lire Schneider 2003, 33.

Références bibliographiques

- Barruol, G. (1963) : “Le monument funéraire de Villelongue d’Aude”, *Cahiers Ligures de Préhistoire et d’Archéologie*, 12, 83-102.
- Bats, M., B. Dedet, P. Garmy, T. Janin, C. Raynaud et M. Schwaller, éd. (2003) : *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne, Hommage à Guy Barruol*, RAN Suppl. 35, Montpellier, 167-180.
- Bertoncello, F. et Y. Codou (2003) : “Variations sur un thème : le territoire de la cité antique et du diocèse médiéval de Fréjus (Var)”, in : Bats *et al.*, éd. 2003, 167-180.
- Bordes, M., éd. (1981) : *Mirande et son pays*, Auch.
- Bourgeat, Chanoine, C. et l’Abbé J. Pandellé (1963) : “Les pouillés de l’ancien diocèse d’Auch”, *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 70-101, 251-295, 365-407 et 536-576.
- Breuils, Abbé A. (1900) : “Quatre pouillés des diocèses d’Auch des XIV^e et XV^e siècles”, *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1, 196-213.
- Dupré, N. (1981) : “Frontières et limites dans la vallée de l’Èbre. Frontières en Gaule”, *Caesarodunum*, 15.
- Enfon-Duffard, S. (1998) : “Genèse et évolution du réseau paroissial d’Astarac jusqu’au XIII^e siècle”, *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 99, 468-487.
- Fabre, G. et P. Sillières (2000) : *Lecture*, Inscriptions Latines d’Aquitaine (ILA), Bordeaux.
- Gascou, J. (1987) : *Les Inscriptions Latines de Gaule Narbonnaise*, Nîmes.
- Jullian, C. (1926) : *Histoire de la Gaule*, 8, Paris.
- Labrousse, M. (1968) : *Toulouse antique des origines à l’établissement des Wisigoths*, Paris.
- Lapart, J. (1985) : *Les cités d’Auch et d’Éauze de la conquête romaine à l’indépendance vasconne, (56 av. J.-C., VI^e siècle ap. J.-C.), enquête archéologique et toponymique*, Doctorat de 3^e cycle, Université de Toulouse-Le Mirail.
- Lapart, J. et C. Petit (1993) : *Le Gers*, CAG 32, Paris.
- Lassure, J.-M. (1981) : “Le Mirandais à l’époque romaine”, in : Bordes, éd. 1981, 27-47.
- Lizop, R. (1931) : *Histoire de deux cités gallo-romaines. Les Convenae et les Consoranni (Comminges et Couserans)*, Paris-Toulouse.
- Loubès (1991) : “Le Moyen Âge”, in : *Éauze, terre d’histoire*, Éauze, 132-135.
- Médan, L. (1932) : *Le diocèse d’Éauze*, Éauze.
- Mortet, V. (1898) : *Les piles gallo-romaines et les textes antiques de bornage et d’arpentage*, Bulletin Monumental, 534-550.
- Moulis, R. (1992) : “Un édifice religieux disparu : la chapelle Saint-Orens en Magnoac”, *Revue de Comminges*, 485-492.
- Pailler J.-M., éd. (2002) : *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l’Antiquité*, ColLEFR 281, Rome.
- Petit, C. (1997) : *Le milieu rural dans l’Aquitaine méridionale entre Garonne et Pyrénées pendant l’Antiquité et le haut Moyen Âge : Méthodes de prospection*, Doctorat, Université Michel de Montaigne-Bordeaux I.
- Sablayrolles, R (2002) : “Limites de la cité de Toulouse”, in : Pailler, éd. 2002, 307-326.
- Sablayrolles, R. et A. Beyrie (2006) : *Le Comminges (Haute-Garonne)*, CAG 31, Paris.
- Schneider, L. (2003) : “Territoires savants, territoires vécus dans l’ancienne Gothie. De la villa tardo-antique à la villa du haut Moyen Âge et à la paroisse”, in : Bats *et al.*, éd. 2003, 355-366.
- Sillières, P. et G. Soukiassian (1993) : “Les piles funéraires gallo-romaines du sud-ouest de la France : état des recherches”, in : *Actes du Colloque ARCHEA/AGER, Orléans 7-9 février 1992, Monde des morts, monde des vivants en gaule rurale (I^{er} s. av. J.-C.-V^e s. ap. J.-C.)*, RACF Suppl. 6, 299-306.